

Gatineau, le 3 octobre 2014

Monsieur Christian Taillon  
Conférence régionale des élus de l'Outaouais  
394, boul. Maloney Ouest, bureau 101  
Gatineau (Québec) J8P 7Z5

Monsieur,

À titre de secrétaire de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TRGIRT), vous avez déposé par lettre le 20 juin 2014, deux consensus établis par la Table. Ces consensus demandaient au ministère de reconnaître la liste des sites, sentiers et lacs jugés sensibles et déposés par la Table GIRT, ainsi que d'y appliquer les modalités déposées. Considérant les impacts potentiels pour les utilisateurs du milieu forestier, et afin de ne pas retarder inutilement la mise en œuvre, le ministère accueille favorablement la proposition formulée, même si celle-ci nous apparaît perfectible à plusieurs égards.

L'application concrète du dossier des encadrements visuels se fait en fonction de trois éléments, soit la liste des sites, les modalités retenues, mais également la sensibilité de chacun de ces sites. Ces éléments sont interreliés et l'application ne peut se faire qu'en définissant précisément ces trois éléments.

### Liste des sites, sentiers et lacs

Tout d'abord, la liste présentée est reçue et acceptée par le ministère. Toutefois, certaines corrections ou précisions s'appliquent :

- La liste des sites retenus inclut des carrés de tente appartenant à des pourvoyeurs, soit 5 sites. Dans sa réflexion initiale, le ministère avait décidé de retirer ces éléments. Ils sont cependant demeurés dans la liste. Nous ne jugeons pas requis d'appliquer des modalités d'encadrement visuel sur des sites de cette nature et les excluons en conséquence de la présente entente.
- Pour les réservoirs Baskatong, Cabonga et Dozois, le consensus sur les modalités produit par la Table précise que les points d'intérêt seront soumis sous peu au ministère. Dans l'immédiat, nous n'appliquerons donc pas de modalités à la totalité de ces grands réservoirs, sauf sur les quelques points d'intérêt déjà présents au Cabonga.

### **Modalités applicables aux sites**

Ensuite, telle que spécifiée par la Table, l'application des modalités se fera sur les sites pour lesquels la prescription n'est pas encore déterminée.

Dans l'ensemble, les modalités déposées par la Table sont bien reçues par le ministère. Nous souhaitons en faire l'essai pour une période d'un an, après quoi nous procéderons à une évaluation des résultats. Il est important de noter que, sur la base des résultats observés, nous pourrions proposer de nouvelles modalités. À titre d'exemple, le fait d'indiquer des superficies maximales de coupe qui diffèrent selon la distance et la sensibilité des sites pourrait s'avérer difficile à appliquer au niveau de la planification et des opérations forestières. C'est une des modalités que nous pourrions vouloir réviser suite à la période d'essai. Nous souhaitons également porter à votre attention que les modalités limitant la superficie des blocs de coupe pourraient avoir un effet négatif, soit d'engendrer la construction d'une plus grande distance de chemins pour récupérer un même volume de bois.

Nous remarquons que des tronçons de chemins sont soumis dans la liste. Par contre, aucune modalité n'est prévue dans le document déposé. Nous en comprenons qu'il n'y a pas de modalités applicables pour ces chemins. Aussi, lorsqu'aucune modalité n'est prévue, aucune modalité ne sera appliquée.

Le ministère n'est pas favorable à envoyer les projets d'inventaire pour les sites très élevés et élevés. Nous considérons que les modalités retenues offrent une bonne couverture des sites les plus sensibles. Dans le cas où un intervenant juge que les modalités retenues ne conviennent pas, en raison d'une particularité du site qui ne serait pas captée par les travaux de la Table, alors le canal pour transmettre cette préoccupation serait la consultation publique.

### **Choix de la sensibilité des sites**

Certains sites d'intérêt soumis par la Table ne sont pas reliés à une catégorie de sensibilité. Pour ces sites, soit environ une vingtaine d'éléments, nous n'appliquerons pas de modalité d'encadrement.

Nous remarquons une particularité au niveau du classement des sites. En effet, un nombre très important de sites associés aux réserves fauniques est classé comme très élevé. Cette situation ne s'observe pas sur le reste du territoire, comme en fait foi la carte jointe (encadrements maximaux s'appliquant aux infrastructures et lacs de sensibilité très élevée, élevée et modérée). Cela soulève un questionnement au niveau de l'équité. Le ministère appliquera les sensibilités prévues au consensus. Cependant, cet aspect devra être révisé d'ici la fin de la période d'essai, après quoi le ministère statuera. D'ici là, le ministère se réserve une certaine latitude en ce qui concerne la méthode de production de l'encadrement visuel pour les réserves fauniques.

### **Analyse et mise en application**

Concernant la production des encadrements visuels, nous appliquerons la méthode proposée par monsieur Alain Auclair lorsqu'elle sera finalisée et validée. La méthode d'analyse tenant compte de la topographie brute, sans écran végétal, sera utilisée entre temps. Une analyse des résultats après une année sera également de mise.

La date de mise en œuvre des encadrements visuels est fixée à la fin octobre. Ce délai est notamment dû au fait que des corrections sur la localisation de certains sites ont été reçues au début septembre.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,



Linda Bédard, ing. f.

LB/mvl/lv

c.c. M. Luc Mageau, Directeur des opérations intégrées de l'Outaouais  
M<sup>me</sup> Brigitte Hardy, Chef de l'UG de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga  
M. André Laurin, Chef par intérim des UG de la Coulonge et de la Basse-Lièvre